

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ La semaine fiscale

Annabelle Pando

**Loi de finances pour 2021 :
les mesures concernant
les particuliers**

Page 7

■ Ile-de-France

Anne-Laure Pineau

**« Filmer les procès, un enjeu crucial » :
les Archives nationales relancent
le débat**

DOCTRINE

Page 9

■ Responsabilité civile

Laura Viaut

**Responsabilité et intelligence
artificielle**

JURISPRUDENCE

Page 11

■ Procédure civile

Maxime Barba

**L'effet papillon et l'appel-
compétence : petites erreurs,
graves conséquences
(Cass. 2^e civ., 22 oct. 2020 ; 2 espèces)**

CULTURE

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La Brafa à l'intérieur des galeries

ACTUALITÉ Ile-de-France



SEINE-SAINT-DENIS (93)

« Filmer les procès, un enjeu crucial » : les Archives nationales relancent le débat ^{158d1}

Anne-Laure PINEAU

Sur les sites de Pierrefitte-sur-Seine et de Paris, les Archives nationales proposent, jusqu'au mois de mai prochain, une exposition qui nous plonge dans des procès historiques, filmés pour mémoire. Une occasion unique pour les citoyens de comprendre l'intérêt de la préservation filmée de procédures exceptionnelles et l'opportunité de relancer le débat sur la place des caméras dans les salles d'audience.

Le 28 septembre dernier, le garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, donnait une interview dans *Le Parisien* : « Je suis pour que la justice soit désormais totalement filmée et diffusée. La justice doit se montrer aux Français. La publicité des débats est une garantie démocratique », avait-il déclaré avant d'ajouter : « J'aimerais porter cela avant la fin du quinquennat ». Le flamboyant avocat ressortait alors de sa tanière le fameux serpent de mer qui anime régulièrement les prétoires.

Car le danger est réel de tomber dans une justice-spectacle à l'américaine. Pourtant, les caméras sont, depuis 35 ans, occasionnellement les bienvenues dans les différentes salles d'audience de notre pays. Certains journalistes, comme Jean-Charles Marchand, ont ainsi pu poser leurs trépieds dans différents tribunaux de France et de Navarre. Mais filmer ou enregistrer des audiences reste interdit depuis la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

Il a fallu attendre 1985 et la loi *Badinter* pour que soit autorisé un tel dispositif dans le cas où un procès « présente un intérêt pour la constitution d'archives historiques de la justice ». Le premier procès à avoir été intégralement filmé est celui qui s'est tenu à Lyon contre le criminel nazi, Klaus Barbie, à partir du 11 mai 1987. L'ancien garde des Sceaux à l'origine de cette loi, a expliqué quel était alors son objectif à *Libération*, en septembre dernier : « Ma détermination vient également des images du procès de Nuremberg, qui sont incomparables.

Suite en p. 7

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

Journal
la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34